

École nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB)
Campagne d'évaluation 2020-2022
Vague B _ 13 juillet 2021

Dossier d'accréditation

destiné au Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur



Sommaire

L'ENSAB : évolutions des contextes et des ambitions de l'École	3
Méthode d'élaboration de l'offre de formation	6
Objectifs de l'offre de formation	7
- La mise en place de l'approche par compétences	
- Le confortement de la pluridisciplinarité et de la transversalité	
- Le développement de l'initiation à la recherche	
- L'accompagnement et l'autonomie des étudiants	
Synopsis du nouveau programme pédagogique	8
- Les cycles et les unités d'enseignement	
- Les heures de travail et les crédits ECTS	
- Les rythmes	
Stratégies de l'offre de formation	9
- Structurer les cycles par l'approche par compétences	9
- Pluridisciplinarité et transversalité	10
- Initiation à la recherche	12
- Autonomie et choix conscients des étudiants de leur parcours de formation	13
- Évaluation(s)	14
Moyens	15
- Les ressources humaines	15
- La formation des enseignants	15
- Les services aux étudiants	16
- Les associations étudiantes	16
- Les locaux	16

Annexes

Fiches de présentation d'une formation de niveau licence et de niveau master

Avertissement

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité de l'ENSAB. L'écriture « féminin-masculin » est la règle pour tous les supports de communication publics, sans stéréotype de sexe.

Dans l'objectif de fluidifier la lecture du présent dossier, l'écriture dite « inclusive » n'a pas été retenue. Il ne faut pas considérer cette simplification comme un quelconque renoncement de l'ENSAB à défendre ses valeurs d'égalité.

L'ENSAB : évolutions des contextes et des ambitions de l'École

Former qui à quoi ?

Il appartient à chaque école de s'emparer de cette question, puisqu'elles disposent du cadre de gouvernance adapté et d'une plus large autonomie depuis la réforme des ENSA.

Le programme pédagogique décliné à l'ENSAB depuis septembre 2017, répond à l'objectif de former d'abord de futurs praticiens de la maîtrise d'œuvre architecturale. Ainsi, par exemple, l'acquisition, très tôt dans le parcours de formation, des outils propres à la profession d'architecte (le dessin dans toutes ses pratiques), est réaffirmée comme une priorité. Au cours de l'auto-évaluation, un consensus très fort s'est dégagé parmi les enseignants pour centrer l'apprentissage de l'architecture sur l'analyse de l'usage et pour consacrer l'école comme un lieu d'observation privilégié et de débats sur les évolutions de la société. La pertinence d'une approche pluridisciplinaire de l'enseignement est unanime. Néanmoins, la progressivité du parcours de formation et sa mise en cohérence ont été questionnées :

- Un cycle de licence très dense pour les étudiants qui doivent acquérir les savoirs fondamentaux, bien que les modalités d'évaluation interrogent.
- Deux années de master « d'approfondissement », sans que soit précisé quel contenu de savoir il s'agit d'approfondir, laissant à l'étudiant le choix de personnaliser son parcours en fonction de ses choix personnels et de ses orientations professionnelles futures.

Les partenariats d'enseignement offrent des opportunités à maintenir et à développer (double cursus et bi-diplomation). L'ENSAB répond ainsi à l'approche nouvelle de parcours diversifiés, en ce qu'ils offrent aux étudiants architectes un élargissement de l'offre de formations qui leur est proposée par l'ENSAB. Ces partenariats permettent aussi de réaffirmer les spécificités pédagogiques de l'enseignement de l'architecture à l'ENSAB et de conforter la qualité de ses formations, tout en renforçant l'identité de l'École parmi les établissements rennais de l'enseignement supérieur.

Caractéristiques de l'École

Créée en 1905, l'École d'architecture de Rennes constituait une entité de l'École des beaux-arts. En 1968, l'enseignement de l'architecture s'ouvre aux sciences humaines et à l'instar des autres écoles, est créée l'« Unité Pédagogique d'Architecture de Rennes ». En 1978, les écoles d'architecture sont confiées à la double tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Équipement. En 1984, elle devient l'« École d'Architecture de Bretagne ». Le décret du 10 mars 1986, lui confère l'autonomie d'établissement d'enseignement supérieur régional. En 1995, les vingt écoles nationales d'architecture sont de nouveau placées sous la tutelle exclusive du ministère de la Culture.

Par décret du 30 août 2005, l'« École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne » (ENSAB) obtient le statut d'établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière, placée sous la double tutelle du ministère de la Culture et de celui de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). En 2015, la « Stratégie nationale pour l'architecture » (trente mesures, en six axes), puis la publication, le 15 février 2018 de cinq décrets, constituent l'aboutissement de la réforme de l'enseignement de l'architecture. L'ENSAB s'est adaptée aux réformes successives de l'enseignement de l'architecture en maintenant l'étudiant au centre de son action. Au cours de l'année 2020-2021, elle a accueilli 575 étudiants (298 en licence, 273 en master, 4 en doctorat dont 60 % de filles et 40 % de garçons) et 60 participants aux sessions des formations pour la délivrance de l'HMNP.

Les double-cursus, bi-diplomation et partenariats

L'ENSAB conduit une politique de site dynamique en développant plusieurs partenariats dans l'enseignement supérieur. Ils concernent en premier lieu les formations conduites en commun ou en complément d'autres structures et grandes écoles telles l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées de Rennes), l'EESAB (École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne) et l'UFR ALC (Arts, Lettres, Communication).

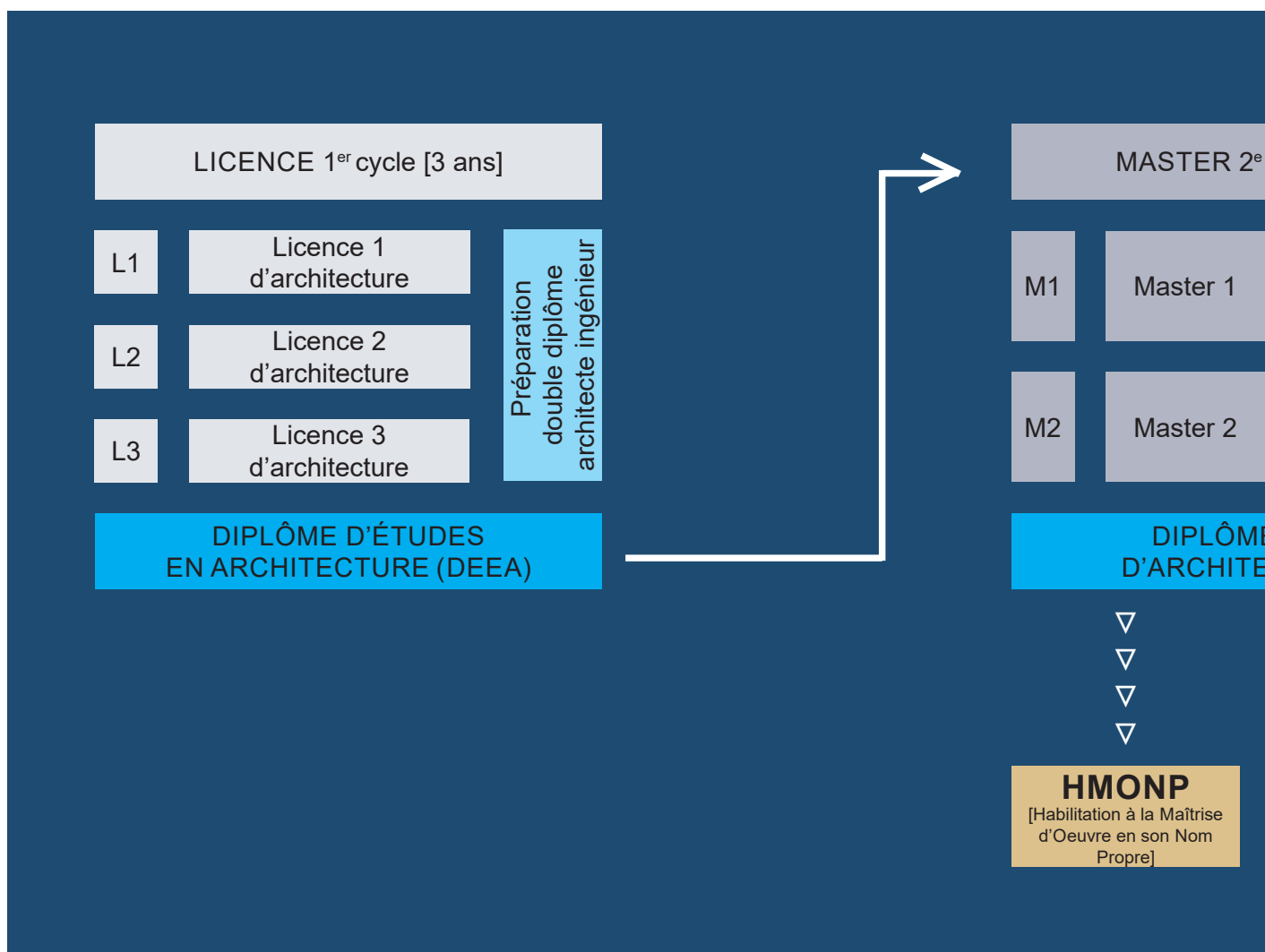
Ainsi, le développement des parcours diversifiés proposés aux étudiants va s'intensifier. L'ENSAB a formalisé trois formations par convention avec des établissements partenaires de l'enseignement supérieur rennais :

- Architecte-Ingénieur avec l'INSA de Rennes, en double cursus depuis 2013 ;
- Le master de Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) de l'université Rennes 2, bi-diplomation depuis 2016 ;
- Un master Histoire, Théorie Critique de l'Architecture (HTCA) avec l'université de Rennes 2, également en bi-diplomation depuis son ouverture en 2017.

De plus, l'École universitaire de recherche (EUR) « Approches créatives de l'espace public » (CAPS) proposera, en 2022, une formation intégrée sur cinq ans (master, doctorat) : « open master » modulaire, interdisciplinaire et international, il permettra à l'étudiant de construire un parcours individualisé. En plaçant la création au cœur de la recherche et de la formation, ce parcours pédagogique déploiera de nouvelles méthodes et formats d'enseignement. Lauréat de l'appel à projets des EUR du programme d'investissements d'avenir (PIA 3), le projet rennais GS-CAPS a été labellisé par un jury international en août 2019.

Cet enseignement se comprend comme un supplément mutualisé aux masters disciplinaires existants de Rennes 2, de l'EESAB et de l'ENSAB. Il propose une spécialisation transdisciplinaire qui a pour objectif de préparer les futurs décideurs et acteurs de la ville aux mutations démographiques, écologiques et culturelles de l'espace public au XXI^e siècle.

L'ENSAB jouit d'un fort ancrage territorial qui se traduit dans des démarches pédagogiques conduites en partenariat avec des collectivités publiques du territoire et quelques partenaires privés. Les services de l'État (DDTM...), des collectivités territoriales, des établissements publics (Parc Naturel d'Armorique, Établissement public foncier de Bretagne...) et des associations (ADEME, CAUE...) sont des partenaires permanents de l'ENSAB, dans le cadre de conventions pluriannuelles ou lors d'interventions spécifiques.



Le GRIEF et le doctorat

La formation doctorale assure la continuité entre le parcours licence-master et le diplôme de doctorat. Elle a pour objectif d'impulser des travaux de recherche centrés sur la pratique architecturale et/ou des travaux interdisciplinaires.

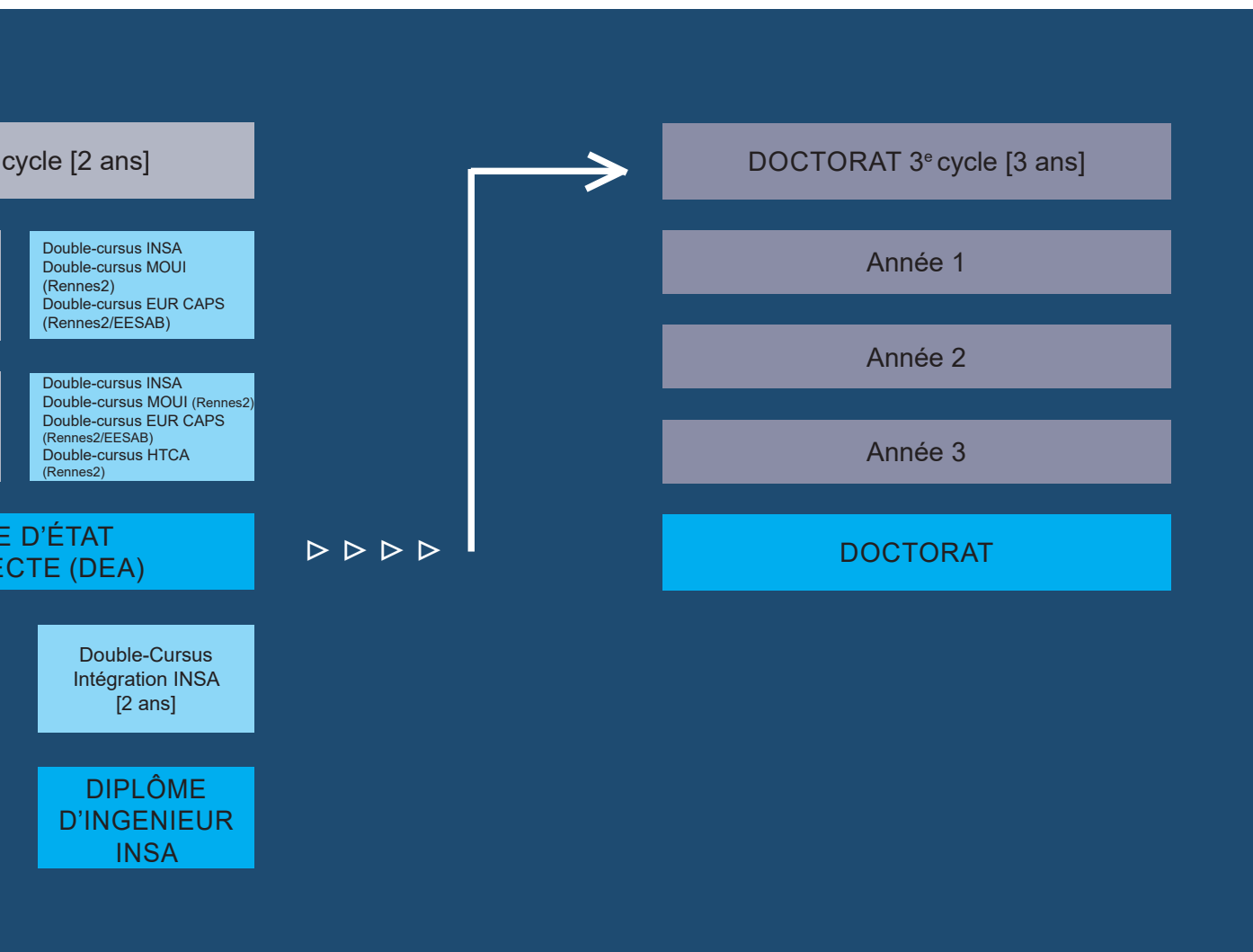
Les doctorants sont accueillis au laboratoire de recherche GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes), associé à l'école doctorale Arts Lettres Langues (ALL) et à l'école doctorale Société Temps Territoires (STT). Ces écoles doctorales ont relevé de la COMUE Université Bretagne Loire et depuis sa dissolution, sont pilotées par la coordination régionale de l'École des docteurs.

Le GRIEF, créé en 2003 (sous l'appellation DIPAU), a été labellisé en équipe d'accueil en janvier 2017 (EA 7465). Il fédère les 19 chercheurs de l'ENSAB et 4 doctorants (depuis 2018) qui développent leurs travaux autour de deux axes, « Conception, formes et pratique » et « Architecture bas carbone », et d'un programme hors axes : « HEnsA20, Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au XXe siècle ».

La réforme des ENSA de 2018, la réorganisation de la gouvernance de l'établissement

Les dispositions du décret du 15 février 2018 concernant les instances de gouvernance, ont été rapidement mises en œuvre à l'ENSAB :

- Les nouvelles instances ont été installées en quelques mois et leurs modalités de fonctionnement sitôt formalisées dans des règlements intérieurs qui, depuis lors, ne sont pas remis en cause. La répartition des compétences entre les instances, séparant clairement leurs prérogatives spécifiques, permet un fonctionnement cohérent de l'institution.
- La gouvernance de l'ENSAB est fragile en raison de moyens humains et techniques insuffisants pour garantir un fonctionnement pérenne de l'institution : regroupement des responsabilités électives sur un nombre réduit d'enseignants, supportant un transfert de charges sans contrepartie, effectifs administratifs limités compte tenu de la taille de l'École.



Méthode d'élaboration de l'offre de formation

L'élaboration de ce dossier est, d'une part, fondée sur les apports de la dernière évaluation de l'École et de ses formations par l'HCERES en 2017 et, d'autre part, sur les réflexions menées depuis par les enseignants, étudiants et personnel administratif sur l'application du programme pédagogique en cours, ayant donné lieu au rapport d'autoévaluation de l'établissement et de ses formations en 2020. Les bilans des enseignants dit « référents » par semestre et les évaluations semestrielles des enseignements par les étudiants ont été mobilisés à un rythme plus resserré pour, régulièrement, ajuster l'offre de formation après discussion et avis des membres de la CFVE.

Après un premier séminaire pédagogique organisé en décembre 2019 pour permettre les échanges et la diffusion des idées sur l'évolution de l'offre de formation de l'École, l'élaboration du rapport d'autoévaluation de l'établissement et de ses formations a mobilisé une part importante de la communauté de l'École et les membres de ses instances, jusqu'en octobre 2020.

À la suite, le processus d'élaboration et d'approbation de la nouvelle offre de formation a été mené par le CPS en formation plénière, où les représentants de l'ensemble des parties prenantes de l'École sont impliqués : enseignants, étudiants et administratifs. Ce dernier a créé quatre groupes de travail ouverts aux enseignants et administratifs, les deux premiers dits « pilotes », les deux seconds dits « transversaux » :

- Groupe 1 : le cycle licence
- Groupe 2 : le cycle master
- Groupe 3 : les articulations entre recherche et pédagogie
- Groupe 4 : le parcours de l'étudiant

Chacun de ces groupes, animé par un enseignant référent, s'est réuni entre 5 et 10 fois. La participation des enseignants et des administratifs aux groupes de travail a été très importante. Des restitutions ont régulièrement eu lieu auprès des élus étudiants du CPS et du CA, qui, eux-mêmes, ont participé aux groupes de travail par des contributions écrites. Le CPS plénier a été fréquemment réuni pour discuter et arbitrer les propositions des quatre groupes de travail. Progressivement, les grandes lignes d'orientation préfigurant la nouvelle offre de formation décidées en CPS ont été présentées à l'ensemble des enseignants, notamment la refonte des enseignements du projet en licence 1 ou la structuration du master en domaines d'études. Un appel à projet a été ouvert pour la préfiguration des thématiques et équipes des domaines d'étude, lequel a suscité des propositions de la quasi-totalité des enseignants titulaires et maîtres de conférences associés (MCFA). Le projet de formation a été présenté et discuté au cours de deux séances du CA.

Certains aspects du travail en cours ont été expérimentés dès le semestre de printemps 2020-2021, tel l'encadrement pluridisciplinaire et collectif des mémoires de master. D'autres le seront au cours de l'année universitaire 2021-2022, temps aussi nécessaire pour affiner certains des principes de la nouvelle offre de formation : en licence, l'approche par compétences pour mieux définir les objectifs, les modes d'apprentissage et les modes d'évaluation partagés entre enseignements de tous les champs disciplinaires ; en master, l'organisation des enseignements par domaines d'études et, en leur sein, la pluralité des parcours des étudiants ; sur les deux cycles, des propositions sur certains aspects de la vie étudiante, comme les rythmes de travail, la place des stages, des mobilités. Ce travail sera mené en CFVE et CR.

Objectifs de l'offre de formation

Les principaux objectifs de la nouvelle offre de formation, déclinés dans les cycles de formation licence et master, sont les suivants :

La mise en place de l'approche par compétences

De manière cohérente avec les approches développées dans l'enseignement supérieur, la structuration de la formation autour de compétences propres aux études d'architecture en général, et à l'ENSAB en particulier, déclinées en acquis d'apprentissage spécifiques à chaque enseignement, a été retenue comme un des objectifs à atteindre de la nouvelle offre de formation, en licence et master. Ses avantages en termes de clarification d'objectifs communs entre enseignements de champs disciplinaires différents, d'explicitation de critères et de modalités d'évaluation partagés, et de progressivité, ont guidé l'élaboration de la nouvelle offre.

Le confortement de la pluridisciplinarité et de la transversalité

En licence, l'analyse du programme actuel a nourri la réflexion en faveur d'un confortement des espaces et des temps d'enseignement partagés autour d'une thématique semestrielle commune portée par les ateliers de projet. L'objectif est de renforcer la complémentarité des enseignements au service du projet. En master, la structuration en domaines d'études, actuellement inaboutie, est retenue comme principe fondateur de la nouvelle offre de formation.

Le développement de l'initiation à la recherche

En lien avec le renouvellement des axes de recherche du laboratoire GRIEF, l'augmentation de la part d'enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR, et à la suite des choix ayant fondé le programme actuel, l'École souhaite encore développer l'initiation à et par la recherche auprès des étudiants dès la licence, leur nombre dans le parcours menant à la mention recherche en master et celui des inscriptions en cycle doctoral.

L'accompagnement et l'autonomie des étudiants

L'École souhaite rendre les étudiants plus autonomes et les impliquer davantage dans les choix de leurs parcours de formation. Une structuration plus claire des études à l'ENSAB, spécialement en master, est nécessaire, tout comme une meilleure communication sur les double-cursus, bi-diplomations et établissements partenaires, et leurs intérêts dans la préparation à des trajectoires professionnelles riches et variées. Des enseignements existants, tel le bilan de licence, peuvent devenir des outils d'orientation utiles aux étudiants, tout comme les évaluations de leurs travaux, selon des modalités explicites, peuvent les accompagner vers plus d'autonomie.

Synopsis du nouveau programme pédagogique

Les cycles et les unités d'enseignements

Les deux cycles de formation de l'ENSAB restent nettement différenciés : la licence vise l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales à partir d'un tronc d'enseignements communs ; le master valorise des enseignements d'approfondissements plus spécifiques, réunis dans des domaines d'études et une diversité des parcours possibles pour les étudiants.

Conformément à l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture, les enseignements du cycle licence conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA) sont organisés sur six semestres. Chaque semestre se compose de quatre unités d'enseignements (UE) : Cultures architecturales et urbaines (remplacée par la Synthèse des acquis au semestre 6), Projet d'architecture, Cultures des arts et de la représentation, Cultures matérielles et constructives.

Les enseignements du cycle master conduisant au diplôme d'État d'architecte (DEA) sont organisés sur quatre semestres. Les semestres 7, 8 et 9 se composent de trois UE : Recherche et culture, Projet d'architecture, Enjeux contemporains. Le semestre 10 est consacré au Projet final d'étude (PFE) et au stage de formation pratique, réunis en une seule UE.

Les heures de travail et les crédits ECTS

Le cycle licence comporte 4 200 heures de travail, dont 2 200 heures encadrées par les enseignants, valorisées par 30 ECTS à chacun des 6 semestres. Celui de master propose 2 600 heures de travail, dont 1 200 heures encadrées par les enseignants, valorisées par 30 ECTS à chacun des 4 semestres.

Les crédits ECTS affectés pour chaque enseignement et unité d'enseignements sont calculés en fonction du poids horaire global de l'enseignement et de la charge de travail associée. 30 crédits ECTS sur un semestre représentent une charge de travail d'environ 700 heures ou 1400 heures sur une année (en conformité avec le système européen de l'enseignement supérieur). Pour les cours magistraux et les travaux dirigés, le temps de travail personnel est proportionnel au volume horaire du cours. Le projet demande un temps de travail personnel supérieur, de l'ordre de 1,5 fois le temps encadré. Une différence est faite pour les stages : la charge de travail correspond au temps de travail légal. En licence, les voyages et les enseignements de type intensif ne nécessitent pas de travail personnel en dehors des heures de travaux dirigés. En master, une différence est faite pour les enseignements nécessitant un fort investissement personnel, notamment le Séminaire d'initiation à la recherche et d'encadrement des mémoires, déclinés sur trois semestres. La soutenance du mémoire est désormais créditée d'ECTS. Les règles de pondération (coefficient) correspondent au nombre de crédits ECTS accordés. Ainsi, les valeurs des notes et des évaluations varient selon le temps et la charge de travail.

Les rythmes

Le calendrier pédagogique annuel et semestriel est reconduit dans ses grandes lignes dans la nouvelle offre de formation, notamment apprécié pour ses temps séparés d'évaluation : chaque semestre comporte 12 semaines de cours (évalués en contrôle continu et examen final) et 3 semaines supplémentaires pour les enseignements d'ateliers de projets. En licence, le principe d'une semaine d'interruption du rythme habituel est conservé : elle permettra désormais, sur les six semestres, trois déplacements ou voyages pédagogiques en lien avec les enseignements du projet, et trois enseignements dits « intensifs », dans ou hors l'École, pilotés par les équipes pédagogiques du champ ATR-APV. Ces six semaines particulières regroupent l'ensemble d'une promotion. Ouvertes à des pédagogies alternatives et pluridisciplinaires, elles participent des situations intégratrices d'acquisition et de vérification des compétences des étudiants. Une session de rattrapage est prévue pour chaque enseignement (hors atelier de projet) et à chaque semestre. Si deux des stages de formation obligatoires voient leurs validations maintenues au même semestre que dans l'offre actuelle (stage ouvrier de 15 jours au semestre 1, stage de formation pratique de master de deux mois minimum au semestre 10), celui de licence, dit de première pratique et d'un mois minimum, voit sa validation transférée du semestre 4 au 5, une position plus en adéquation avec la réalité des pratiques des étudiants.

À l'échelle hebdomadaire, la journée ou demi-journée libre, actuellement dévolue à la préparation de l'atelier de projet, est renommée et valorisée afin d'encourager les étudiants à nourrir le projet de multiples manières (visites d'exposition, promenades, bibliothèque, archives...) et à utiliser au mieux ce temps de travail et d'enrichissement personnel en autonomie.

Pour les deux cycles, l'analyse des compétences à acquérir permet de définir la charge de travail. Ces nouvelles règles d'affectation des crédits ECTS et des coefficients permettent à l'École de concrétiser ses objectifs en matière d'apprentissage et de continuer à développer ses échanges (mobilités, transferts inter-ENSA) et ses partenariats locaux (bi-cursus HTCA, EUR CAPS) comme européens. Centré sur l'équilibre de l'étudiant, le nouveau programme pédagogique doit offrir une meilleure visibilité des rythmes et des parcours possibles.

Stratégies de l'offre de formation

Structurer les cycles par l'approche par compétences

Licence

La définition d'une liste de compétences à acquérir et le positionnement dans le cursus d'acquis d'apprentissage structurés pour atteindre ces compétences, sont proposés pour organiser ce cycle et les parcours des étudiants. Acquis au grès d'enseignements de formats variés et relevant de champs disciplinaires différents, ces compétences permettent d'identifier des transversalités pédagogiques au sein d'un même semestre. Par un principe de répétition ou d'accumulation des enseignements de la 1^{ère} à la 3^e année, elles mettent en avant la progressivité des acquisitions.

La liste de groupe de compétences suivante est proposée pour le cycle licence :

- Savoir prendre conscience et construire sa position d'apprenant (savoir-être).
- Savoir maîtriser des outils de conception et de représentation ; savoir mesurer (à l'échelle du corps en particulier) et savoir communiquer avec divers supports, médiums, échelles, etc. ; à la main et à l'informatique (2D et 3D dans les deux cas), toujours de façon réflexive (lien fond et forme).
- Savoir documenter des situations : savoir chercher des informations et les mettre en relation et en forme, en vue de projets ou de recherches.
- Savoir maîtriser l'expression : plastique comme écrite, schématique ou orale, inscrite dans une démarche personnelle mettant en jeu divers médiums et leur sens.
- Savoir maîtriser un processus de conception : comprendre et intégrer la complexité, réagir et adapter son processus ; être capable d'expérimenter, de mettre en place un protocole ; savoir faire des synthèses, opérer des réductions ; savoir démultiplier les possibles, échantillonner ; savoir partager, transmettre, (se) donner à voir.
- Savoir construire une posture critique : s'approprier les savoirs, se positionner et comprendre son époque dans un contexte historique, politique, social, etc. ; savoir analyser des contextes de projet.
- Savoir appréhender la complexité des enjeux environnementaux : comprendre et inclure dans ses réflexions les enjeux liés au milieu, au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources à toutes les échelles (territoire, implantation, structure, détail, etc.).
- Savoir faire le lien entre les enseignements et les semestres, les thématiques abordées à l'École ; savoir se forger une culture architecturale et urbaine interdisciplinaire, dans et hors l'École, la mettre au service de son propre parcours ; savoir construire un regard critique sur son propre parcours et développer une autonomie relative dans sa démarche pour prendre confiance.

Master

La nouvelle structuration du cycle en domaines d'études, fondés chacun sur des enseignements d'ateliers de projets, de séminaires d'initiation à la recherche et sur des approfondissements, conduit à harmoniser les attendus généraux. Le degré d'acquisition de certaines compétences pourra différer selon les domaines d'études. La liste suivante est proposée :

- Savoir concevoir l'architecture : projeter et mettre en forme
- Savoir faire preuve de pensée critique
- Savoir être réflexif
- Savoir élaborer une méthodologie de recherche
- Savoir être autonome
- Savoir travailler collectivement
- Savoir faire preuve d'engagement et d'éthique
- Savoir médiatiser, sensibiliser, transmettre ses idées et son travail.

Pluridisciplinarité et transversalité

Licence

L'une des particularités de l'École est de proposer aux étudiants une formation structurée par des enseignements relevant de champs disciplinaires dispensés de manière quasi continue de la 1ère à la 3e année du cycle en : Histoire et cultures architecturales, Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture, Arts et techniques de représentation, Sciences et techniques de l'architecture, Informatique et Langues. Ce principe, qui offre une solide formation en termes d'acquisition de connaissances et de culture architecturale, est conservé dans la nouvelle offre pédagogique.

En complément, dans la continuité du programme pédagogique en cours qui visait à renforcer l'enseignement du projet architectural, la structuration du cycle autour de thématiques semestrielles est confortée. Elles sont revues pour répondre, d'une part aux ambitions propédeutiques visées dans l'enseignement dispensé en 1ère année et, d'autre part, pour les adapter aux enjeux actuels et futurs nés des transitions écologiques, numériques et sociales à l'œuvre.

Pour accentuer les transversalités au sein d'un semestre, deux nouveaux principes sont mis en place :

- La coordination du semestre est de la responsabilité de deux enseignants, chacun de champs différents, choisis selon la thématique semestrielle ; deux champs disciplinaires sont donc associés à chaque semestre selon un mode majeur ; le champ qui le semestre suivant sera coordinateur, est associé aux deux autres, selon un mode mineur.
- En supplément des ateliers de projet, un ou plusieurs enseignements dédiés à la thématique semestrielle sont identifiés. Leurs formats et modalités sont plus libres et adaptables que ceux existants dans le programme en actuel (intensifs ou TD dits partagés) : selon les semestres, sont prévus des cours magistraux portés par des champs différents sur la même thématique, des travaux dirigés autonomes par champ ou partagés entre deux champs, une semaine de voyage portée par des enseignants de champs différents, des interventions ponctuelles d'enseignants (hors TPCAU ou VT) dans les ateliers de projet pour des exercices courts ou des participations à des évaluations des travaux des étudiants.

Les six semestres de licence sont ainsi structurés :

année	semestre	thématique	Coordination majeure	Champ mineur associé	Enseignements dédiés à la thématique semestrielle (au-delà des ateliers de projet)
Licence 1	Semestre 1	échelles	TPCAU et HCA	ATR	TD partagés HCA-TPCAU
	Semestre 2	usages	TPCAU et ATR	SHS	Voyage en France ; CM et TD Dessin d'architecture
Licence 2	Semestre 3	habiter	TPCAU et SHS	STA	CM et TD SHS Habiter ; voyage en Europe
	Semestre 4	construction	TPCAU et STA	HCA	CM STA Physique du bâtiment
Licence 3	Semestre 5	existant	TPCAU et HCA	STA	CM Histoire et théorie de doctrines de restauration ; Voyage Relevé architectural ; CM Bâti ancien, écologie et bioclimatisme
	Semestre 6	territoires et utopies	VT et TPCAU	ATR	Intensif ATR Débat et controverse ; TD partagés SHS-VT

Master

La structuration du cycle par domaines d'études, initiée dans le programme actuel sans être finalisée, a été retenue comme principe fondateur. Pour ce faire, quatre domaines d'études (DE) sont créés au lieu des trois actuels, et le nombre et les formes d'enseignement les composant sont augmentés pour conforter leur place dans la maquette pédagogique. Ainsi, aux trois premiers semestres du cycle, chaque DE propose a minima : un atelier de projet, un séminaire d'initiation à la recherche et d'encadrement des mémoires, un approfondissement. La cohérence entre ces différents enseignements participe à colorer fortement chaque domaine d'études.

Sur quatre semestres – incluant le semestre 10 consacré au PFE –, les DE composent une offre d'enseignements pluridisciplinaires, dont les transversalités sont assurées par deux moyens. Premièrement, par les étudiants eux-mêmes, dont les promotions de master 1 et 2 sont regroupées dans les ateliers de projet aux semestres 7 et 9, et 8 et 10, bénéficiant ainsi des avantages de « l'école mutuelle » ou « master vertical », du début de leur parcours en master jusqu'au PFE. Deuxièmement, par les enseignants des DE dont la présence dans les ateliers de projet et les séminaires varie selon un mode majeur ou mineur en fonction de leurs compétences et savoirs. Ces divers formats d'enseignement partagent des principes communs en termes de structuration, d'exigences pédagogiques et d'évaluation.

La liste des quatre DE retenue après appel à projet est la suivante :

- Instrumenter : explorations et détournements de l'architecture

Mêlant pratique et approches théoriques, ce DE incite les étudiants à explorer le champ large de l'architecture et sa polarité avec l'art, en suivant des pistes croisées, pour s'intéresser à la mise en perspective en tant que protocole, dispositif et acte critique. Elles les mèneront, d'une part, vers une expérimentation des processus de fabrication de l'architecture, entre sa mise en narration et sa fonctionnalisation, voire son instrumentalisation. D'autre part, elles les éclaireront sur la face cachée de l'architecture, rarement explicitée, faite de controverses et détournements. Instrumenter, ce verbe permet d'analyser à travers un prisme critique comment l'architecture incite à des actions et prises de position, comment elle peut être transformée en étendard ou en slogan, ou comment elle est parfois piratée au service d'idéologies souterraines. L'instrument, ce n'est ni un outil, simplement matériel, ni un schème, procédé plus abstrait. C'est un entre-deux où se joue l'articulation du champ pratique des problèmes techniques avec le plan théorique des solutions possibles et des perspectives, des visions du monde qui gouvernent nos intérêts à un moment « t », en un certain lieu donné.

- Processus, formes : expérimentations

Articulé aux grands enjeux écologiques, sociaux et culturels contemporain, ce DE porte sur la conception à l'échelle architecturale, urbaine ou paysagère et sur les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire. La métropolisation et ses effets sur les territoires, la relation entre permanence et évolutivité, la fabrication de l'architecture et ses médiatisations, les influences de l'hybridation sur les espaces publics et son implication dans la pédagogie du projet, sont des recherches antérieures qui trouveront un nouveau développement ici. S'intéressant à la conception, les enseignements porteront une réflexion sur les contextes, les pratiques et les processus de conception, les processus de création de formes et notamment les modèles numériques, et la production matérielle des édifices et des espaces.

- Transitions

Explorant le déjà-là comme palimpseste, support d'une matière à penser différentes échelles (architecturale, urbaine et rurale), ce DE prend appui sur les enjeux actuels de la transition environnementale et sociale comme l'opportunité pour les architectes de faire autrement, de porter un regard susceptible de renouveler et d'enrichir leur façon d'intervenir sur un existant qui sollicite la mémoire et fonde l'identité culturelle d'un lieu et de la société qui l'habite. Dans un contexte renouvelé du « faire la ville sur la ville » et de lutte contre l'étalement urbain, le patrimoine ordinaire ou remarquable, du XXe siècle et des précédents, est exploré dans sa capacité à répondre aux enjeux énergétiques, sociaux et culturels des territoires urbains ou ruraux de demain. Le DE considère l'existant dans toute sa diversité, comme une matière inspirante pour imaginer de nouvelles pratiques. La prise en compte du milieu ouvre tout un champ d'expérimentations autour de l'éco-construction, l'exploitation des ressources disponibles ou encore le ré-emploi. Si ces pratiques proposent une alternative au modèle conventionnel, elles permettent avant tout d'aborder le territoire en plaçant l'homme et le vivant en général au centre des préoccupations de l'architecte et de sa pensée critique.

- Traversées

Au prisme des mutations sociétales, économiques et écologiques que connaissent les territoires, ce DE propose une approche holistique de la pensée architecturale – du territoire au détail constructif – en manipulant l'imbrication de toutes les échelles. Il accompagne l'étudiant dans la construction d'une méthodologie singulière et par essence transdisciplinaire pour faire émerger une pensée critique et engagée au contact étroit de la société. Le terme Traversées évoque autant cette approche transcalaire, à la fois spatiale et temporelle, et l'engagement sur un territoire à parcourir, que les porosités (d'un milieu ou d'un contexte à l'autre), les franchissements (de limites, de seuils, de frontières, de lisières, etc.) et plus largement les mobilités, les transferts (culturels, notamment, circulation de modèles d'une région, d'un pays, d'un continent à l'autre) mais aussi les crises multiples auxquelles les territoires sont exposés.

Initiation à la recherche

La nouvelle offre de formation vise à conforter et étendre l'initiation de l'ensemble des étudiants à la recherche.

Licence

Un parcours d'initiation à la recherche est rendu lisible par la liaison de trois enseignements existants et la création d'un nouveau. Les enseignements en place sont des travaux dirigés de HCA et SHS associés à des cours magistraux (un chaque année) : tout en gardant leur autonomie vis-à-vis des thèmes et des contenus traités, il est souhaité une coordination des enseignants pour construire sur trois ans une déclinaison de mises en situation permettant aux étudiants d'expérimenter certaines méthodes de la recherche (identification des sources, recueils de données, analyses et restitution écrites), en lien avec l'équipe du centre de documentation. En 3e année, au semestre 6, un nouvel enseignement est créé : en supplément au bilan de licence (cf. le point suivant), le rapport d'études poursuit l'initiation aux méthodes de la recherche pour accompagner les étudiants dans l'écriture d'un article de type scientifique rendant compte d'un travail de recherche sur un objet ou un corpus de leur choix.

Master

L'initiation à la recherche se poursuit au sein d'enseignements créés dans chaque domaine d'étude, réunissant les objectifs de faire expérimenter aux étudiants les diverses formes et expressions de la recherche, et de les encadrer dans l'élaboration de leur mémoire. Sous la responsabilité d'au moins un enseignant docteur et animés par une équipe pluridisciplinaire – tous possibles directeurs de mémoire –, ces séminaires dits d'initiation à la recherche et d'encadrement des mémoires se développent sur un temps long, du semestre 7 au 9. Ils intègrent le cours magistral « Outils et méthodes de la recherche » du programme en cours, pour en proposer des déclinaisons adaptées aux thématiques portées par les domaines d'études et applicables aux sujets des mémoires choisis par les étudiants, qui peuvent ainsi mieux se les approprier. Ils consacrent le premier semestre à encadrer la définition des sujets de mémoire des étudiants, le second à leur élaboration, le dernier à leur finalisation. Le rendu et la soutenance des mémoires sont avancés à la fin du semestre 9 (au lieu de la mi-semestre 10), libérant du temps pour la préparation du PFE et de la mention recherche.

PFE mention recherche

Par rapport au programme actuel, le parcours de la mention recherche au diplôme est repensé dans l'objectif d'accompagner un nombre plus important d'étudiants : ces derniers se déclarent en semestre 8 et leur engagement dans le parcours est validé par l'équipe enseignante du séminaire. En fin de semestre, ils présentent un plan détaillé et problématisé de leur sujet, et un chapitre sur l'état de l'art. Une évaluation intermédiaire de leur travail écrit a lieu en fin de semestre 9 et le mémoire finalisé est soutenu en fin de semestre 10, en même temps que le PFE. De la fin du semestre 8 au semestre 10, ces étudiants sont accompagnés dans leur mémoire et encouragés à réaliser un stage (pouvant être le stage de formation pratique de master) ou une immersion en laboratoire de recherche (le GRIEF ou des laboratoires partenaires), ou en agence (si leur sujet relève de la recherche-action ou de la recherche-crédation). Au préalable, ils auront présenté un projet de stage, en relation avec les recherches développées dans les lieux les accueillant. Tout au long de cette immersion, d'une durée de 8 semaines minimum pouvant aller jusqu'à 6 mois, ils seront encadrés par des tuteurs (un enseignant, un doctorant ou toute autre personne pouvant être responsable de leur travail dans le lieu d'accueil). Pour aider à la rédaction du mémoire, sera rédigé un guide explicitant les attentes, le format et les critères d'évaluation du travail. Le jury prendra ainsi en considération la capacité à la recherche, la réflexion critique, l'expression écrite et visuelle soignée.

Autonomie et choix conscients des étudiants de leur parcours de formation

En licence comme en master, la nouvelle offre pédagogique est pensée pour accompagner les étudiants dans leurs choix de parcours et pour les doter de repères et d'outils visant à leur permettre de mieux s'autoévaluer dans leurs trajectoires de formation.

Rendre plus lisibles les parcours de formation possibles :

En parallèle de la préparation de la nouvelle offre de formation, seront rédigés et publiés en 2021-2022 différents guides et/ou manuels à l'adresse des étudiants, leur permettant de mieux connaître les trajectoires de formation possibles au sein de l'École, dans les établissements partenaires des doubles cursus ou bi-diplomation, et leurs temporalités. Le règlement des études sera doublé de ces livrets d'information sur les différents cycles (licence, master, doctorat, HMONP), les double-cursus, les parcours de bi-diplomation, mention recherche, les stages, les césures, les mobilités, etc., accessibles sur le site internet de l'École, lequel pourrait être repensé. Les vidéos de présentation de parcours d'anciens étudiants qui y sont déjà présentes, pourront être multipliées. La mise en place d'un observatoire de l'insertion professionnelle est nécessaire. Ces outils de communication sont nécessaires aux étudiants de l'ENSAB y effectuant la totalité de leur cursus, comme à ceux rejoignant l'École pour une formation plus courte (transfert, VAE, étudiants étrangers en mobilité) : leur traduction en anglais serait un avantage.

Étendre les options de composition des parcours de formation :

Dans l'optique d'accompagner les étudiants vers une forme accrue d'autonomie et de choix dans leur parcours de formation, et d'ajuster la pédagogie à des besoins ou des intérêts différents, des modalités existantes sont renforcées et de nouvelles sont créées.

En licence, le principe d'un tronc d'enseignements communs est pérennisé mais les options de modulation des rythmes et des enrichissements des parcours sont valorisées par une communication accrue, tels les stages libres, les césures et, à partir de la 3^e année, les mobilités européennes sur une durée d'un semestre (alors qu'elles ont lieu, à majorité dans le programme en cours, en 1^{ère} année de master). Par ailleurs, les modules de soutien individuel aux étudiants de 1^{ère} et 2^e années, assurés par le monitorat d'étudiants plus avancés, sont pérennisés pour répondre aux différences de niveau et de parcours des étudiants, et à d'éventuels manques ou lacunes.

En master, le nouveau principe des vœux argumentés des étudiants pour suivre les ateliers de projet, les séminaires et les approfondissements relevant de l'un ou l'autre des domaines d'études accentuent la prise de conscience d'être libre de composer un parcours individuel. Cette liberté est doublée par un nouveau dispositif pouvant répondre à un besoin, un manque ou un désir de spécialisation dans un domaine particulier : le Projet personnel de l'étudiant (PPE). Ce contrat entre l'étudiant et l'École lui permet de valoriser une expérience professionnelle, une initiative d'engagement associatif et/ou citoyen, ou le suivi d'enseignements dans d'autres établissements (à niveau de cursus, horaires et ECTS équivalents) et d'obtenir des crédits ECTS après en avoir rendu compte dans un rapport ou une réalisation auprès d'une commission ad hoc. Le développement d'enseignements de master en langue anglaise est souhaité pour accroître l'attractivité de l'École et les mobilités entrantes, tout comme améliorer l'apprentissage et la pratique d'une langue étrangère par les étudiants français de l'École.

Les étudiants salariés, sportifs de haut niveau, en double-cursus, élus dans les instances de l'École continueront à être soutenus par des aménagements de leurs temps d'étude. Ceux investis dans les associations de l'École continueront à voir valoriser leur engagement, notamment comme critère de choix des attributions des mobilités internationales. Pour accroître la valorisation de l'engagement étudiant à l'École et en dehors, et la reconnaître dans les deux cycles de formation, deux options sont à l'étude, fondées sur l'approche par compétences : l'attribution d'ECTS dans la formation initiale ou la création d'un supplément au diplôme.

Mieux préparer et accompagner les étudiants dans leurs (ré)orientations et insertions professionnelles :

Enfin, les réflexions sur le programme en cours ont permis d'identifier des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans des projections de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle à consolider.

En 3^e année, le bilan de licence est reconduit dans sa forme actuelle (écrit rétrospectif de synthèse des acquis et prospectif à court terme), complété d'un enseignement de méthodologie à la constitution d'un book professionnel, et sa soutenance – un temps d'échanges et de conseils – est avancée dans l'année au mois de mars. En s'inscrivant dans les calendriers administratifs de l'enseignement supérieur, l'exercice peut ainsi être mobilisé par l'étudiant comme un outil pour questionner la poursuite de ses études en master à l'ENSAB, ou décider de son éventuelle réorientation dans un autre cursus universitaire, de son transfert dans un master d'une autre ENSA ou d'un projet de césure inter-cycles.

En master, des enseignements de tronc commun existants sont liés et complétés d'un nouveau cours pour renforcer un parcours de découverte des professionnalisations possibles après le diplôme d'État d'architecte. Ainsi, un cours d'introduction à la maîtrise d'œuvre, sensibilisant l'ensemble des étudiants aux thèmes de la formation à la HMONP (responsabilités de l'architecte, économie du projet, gestion d'agence, pratiques du chantier) est créé aux côtés de ceux existants : Introduction à la maîtrise d'ouvrage, urbaine et immobilière, Droit de l'urbanisme (souhait de le confier à la juriste de l'Ordre des architectes), Métiers de l'architecture. Ce parcours spécifique et l'ensemble des enseignements du cycle master permettent aux étudiants de se préparer aux différents métiers de l'architecture, aux différents modes d'exercice de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, et à la recherche en architecture.

Évaluation(s)

Les évaluations des apprentissages et des connaissances des étudiants, comme celles des enseignements, sont deux outils fondamentaux de construction, d'évolution et de pilotage de l'offre de formation.

Plusieurs méthodes d'évaluation des étudiants se juxtaposent aujourd'hui (oraux, examens écrits sur table, dossiers, rendus de projets, etc.). L'élaboration de la nouvelle offre de formation est l'occasion de travailler davantage sur leur harmonisation en s'appuyant sur les nouveaux objectifs pédagogiques assortis de l'approche par compétences, développés dans les deux cycles. Une homogénéisation des principes et des modalités d'évaluation selon les types d'enseignement et les semestres est en cours. Cette démarche sera renforcée en licence par le nouveau rôle confié aux enseignants coordinateurs de semestres (de champs disciplinaires différents) et, en master, par la nouvelle structuration en domaines d'études pluridisciplinaires. Il est souhaité une clarification des attendus, explicités dès le début du semestre aux étudiants, ainsi qu'une évaluation dépassant la simple notation. L'objectif est qu'elle devienne aussi un outil pour les étudiants, les conduisant vers une plus grande autonomie, leur permettant de mieux se connaître et d'orienter leur parcours en fonction de l'identification de leurs points forts et de ce qui peut les distinguer.

L'évaluation des enseignements, dont les modalités et les moyens techniques ont été revus cette année, sera confortée selon les deux principes existants :

- L'évaluation obligatoire de chaque enseignement par semestre par l'enseignant responsable, selon des modalités qui lui incombent. L'objectif est un meilleur partage des résultats, notamment avec les enseignants référents par semestre et le service des Études.
- L'évaluation des enseignements par année par le service des Études, portant sur l'offre globale et le dispositif pédagogique général. Par exemple : les cohérences et les incohérences pédagogiques, les points forts et les points faibles, les dysfonctionnements, l'articulation entre les enseignements, la continuité des enseignements entre les semestres, les conditions de la vie étudiante (charge de travail et emploi du temps, multiplicité des types de rendus, adaptation des locaux...).

Moyens

Les ressources humaines

Les effectifs enseignants en ETP (prévisionnel au 1er septembre 2021)

En 2021-2022, l'École comptera 33 enseignants titulaires (29 maîtres de conférences et 4 professeurs) et 10 maîtres de conférences associés (y compris sur décharges recherche), soit 31 % de femmes et 69 % d'hommes (d'après les données du bilan social 2020).

Les enseignants titulaires et associés se répartissent en 6 champs disciplinaires :

Champs	PR	MCF	MCFA	total
TPCAU	2	11	5	18
STA		7	1	8
ATR		4	2	6
HCA	1	3	1	5
VT		3		3
SHSA	1	1	1	3

L'École comptera 17 enseignants titulaires d'une thèse de doctorat dont 2 Habilités à diriger des recherches (HDR).

3 préparent un doctorat et 1 une HDR.

À la faveur de la réforme des ENSA et des procédures de qualification et de sélection des enseignants, l'École a défini une politique précise de recrutement des enseignants-chercheurs sur cinq années, fondées notamment sur les besoins d'encadrement par champs disciplinaires, le confortement des doubles parcours de formation et les ambitions de développement de la recherche.

Les effectifs administratifs (T2 et T3)

41 agents administratifs travaillent à l'ENSAB : 27 T2 (71 % de femmes et 29 % d'hommes) et 14 T3 (64 % de femmes et 36 % d'hommes). Ces agents sont répartis en deux grands services : le service des Affaires générales (22 agents) et celui des Études (12 agents). 7 autres agents se répartissent entre la Direction (1), l'agence comptable (1), la Recherche (1 cheffe de service et 2 doctorants sous contrats établissement), la Communication (2).

Le monitorat

Une trentaine d'étudiants sont employés chaque année en tant que moniteurs selon deux modalités : le service aux étudiants et le soutien pédagogique.

Au centre de documentation, 7 moniteurs continueront à assurer une mission d'accueil, d'accompagnement et de soutien à la recherche documentaire.

Au service informatique, 10 moniteurs resteront présents pour assurer une assistance technique dans l'utilisation du matériel (copieurs, scanners, traceurs) et une aide à l'utilisation des logiciels. Suite aux investissements matériels réalisés par l'École, ils assureront également une assistance aux étudiants pour la découpeuse laser (gestion du planning de réservation, vérification des fichiers, maniement de l'outil).

6 étudiants sont recrutés à l'année pour du monitorat de soutien pédagogique (programme Égalité et diversité). Ce dispositif est de plus en plus sollicité par les étudiants en situation de fragilité. Il sera pérennisé et si possible amplifié, sous condition de renouvellement des aides financières du ministère de la Culture.

L'accompagnement (prise de notes, photocopies, etc.) par 4 moniteurs des élèves en situation de handicap (autisme, déficience visuelle ou auditive, dyslexie...) est amené à être renouvelé. Des outils sont actuellement recherchés pour faciliter l'apprentissage de ces étudiants (livres audio, boîtes à outils, etc.).

La formation des enseignants

Jusqu'alors, les enseignants des écoles d'architecture ne bénéficiaient pas d'une formation pédagogique initiale. Les nouvelles procédures de recrutement via la qualification ont été accompagnées de deux journées obligatoires de formation organisées par le ministère de la Culture (une sur les droits et obligations des fonctionnaires, l'autre sur la pédagogie).

À destination des enseignants non titulaires, l'École a organisé une formation à la qualification aux fonctions de maître de conférence. Elle sera pérennisée et complétée d'une autre à la qualification aux fonctions de professeur.

Les enseignants sont invités à suivre les séminaires de formation proposés par le réseau PaPier et sont régulièrement informés des modules de formation continue à l'enseignement et à la recherche dispensés par les universités Rennes 1 et 2, auxquels ils ont accès. Des aides peuvent aussi être accordées par l'École aux enseignants investis dans des formations spécifiques auprès d'organismes agréés, quand ils en font la demande. L'École a aussi proposé plusieurs formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les services aux étudiants

L'École met à la disposition des étudiants plusieurs services ressources pour les accompagner tout au long de leur cursus.

L'organigramme, en cours de révision, intégrera la création d'un nouveau service « des systèmes d'information et de l'environnement numérique », détaché du service logistique, qui deviendra le service technique et de l'immobilier. Le service des systèmes d'information et de l'environnement numérique englobera l'informatique, le web, le laboratoire audiovisuel, la reprographie et le numérique. Le recrutement d'un chef de service devrait être effectif 1^{er} septembre 2021. Dès cette fin d'année, la commission informatique sera réactivée afin de recenser les besoins annuels des utilisatrices. Un nouveau schéma directeur informatique couvrant les 4 prochaines années sera initié à partir de 2022, plus particulièrement axé sur le numérique dans sa globalité. Le parc informatique dédié à l'enseignement (ordinateurs, écrans), partiellement renouvelé tous les 2 ans, permet aux étudiants de disposer d'un matériel performant associé à des logiciels choisis annuellement par les enseignants. Récemment acquise, la découpeuse laser est un premier pas vers la création d'un espace numérique permettant la créativité et facilitant les rendus d'atelier des étudiants.

La vidéo prend une place de plus en plus importante dans la présentation des projets et le laboratoire audiovisuel va continuer à s'équiper de matériels innovants répondant aux besoins des utilisatrices tout en les accompagnant et les conseillant dans leur usage.

Le renouvellement du parc des machines permettant l'impression (copieurs, traceurs, scanner) va se poursuivre dans les prochaines années avec comme objectif de rendre les étudiant(e)s autonomes dans leur utilisation, passant par une formation dispensée par les agents en charge du fonctionnement de ces outils. Il en va de même pour l'unité de reprographie qui apporte soutien et conseils dans la présentation des documents des étudiant(e)s.

L'École dispose également d'un atelier maquettes rattaché au service technique et de l'immobilier. Très fréquenté par les étudiant(e)s, il offre un service de qualité qui va être renforcé par la mise en place d'une formation sur les matériaux et leur emploi, ainsi qu'une initiation à l'utilisation des machines-outils. Enfin, l'installation d'une matériauthèque dans cet espace participera d'une bonne connaissance par les étudiant(e)s, futur(e)s architectes, des matériaux utilisés dans la construction.

Pour la période 2022-2027, le centre de documentation continuera à être associé au projet pédagogique, notamment par un renforcement de sa participation aux enseignements d'initiation à la recherche dès la licence, et connaîtra plusieurs évolutions :

- le renouvellement du SID (Système d'information documentaire) du réseau Archirès.
- le développement de l'offre numérique auprès des usagers (fin du chantier de numérisation des TPF et mémoires et mise en place d'une plateforme de vidéos à la demande et d'ebooks).
- le redéploiement du fonds ouvrages pour une meilleure visibilité des collections auprès des usagers.
- le réaménagement des locaux et la redistribution des espaces en vue d'une valorisation du fonds des revues et de la mise en place d'un espace dédié à la consultation plus convivial.

Les associations étudiantes

L'importance des associations dans la vie étudiante de l'École est sans conteste. Les 8 associations proposent tout au long de l'année de nombreuses activités et animations qui rythment la vie de l'École et complètent l'offre des activités périscolaires. Leur rôle dans le plan d'action mis en œuvre depuis 2017 pour contribuer au bien-être des étudiants sera poursuivi en concertation avec leurs membres. Leur participation active à la communication de l'École pourra être consolidée par leur sollicitation dans la mise en place d'un réseau des anciens étudiants de l'ENSAB.

Les locaux

L'École accueille aujourd'hui 650 étudiants dans des conditions très inférieures aux normes et référentiels de l'enseignement supérieur. L'établissement est contraint de limiter la sélection des candidats à l'entrée, y compris les ADE brigant l'HMONP. Cette situation contrarie le fonctionnement de l'École et son développement dans la diversification de ses approches pédagogiques, dans la mutualisation de ses enseignements avec d'autres établissements et cursus, et dans la vie étudiante. Le CA soutient une augmentation de la capacité d'accueil de l'ENSAB de 650 à 850 étudiants et, a minima, sans même une croissance des effectifs étudiants, une augmentation de ces surfaces d'au moins 2 000 m².

Annexes

Fiches de présentation

- Formation de niveau licence
- Formation de niveau master

DOSSIER D'ACCRÉDITATION

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE NIVEAU LICENCE OU MASTER DES ÉTABLISSEMENTS CULTURE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB)

La formation	
Intitulé (préciser le cas échéant si l'intitulé est hors nomenclature) :	DEEA
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo.) :	Renouvellement à l'identique
Établissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	
Mentions/Parcours* (préciser et, sauf dans le cas d'un renouvellement à l'identique, détailler les différentes mentions/parcours prévu(e)s dans la formation) :	
Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	- École Nationale Supérieure de Bretagne (ENSAB) - Institut National des Sciences Appliquées (INSA) → pour les double-cursus architectes-ingénieurs
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Présentiel
Volume horaire de la formation (préciser les volumes par année ; indiquer aussi la part d'enseignement disciplinaire en langue étrangère et la part d'enseignement de langues vivantes) :	Licence 1 : environ 730 heures enseignées et 670 heures de travail personnel Licence 2 : environ 730 heures enseignées et 670 heures de travail personnel Licence 3 : environ 730 heures enseignées et 670 heures de travail personnel

	Enseignements de langues vivantes (anglais) sur les trois années de Licence : 36h TD par année (18h TD/semestre) : environ 5% du total des enseignements.
Effectifs attendus :	<i>En moyenne et suivant les procédures de sélection</i> Licence 1 : - Parcoursup : ≈ 90 - Egalité des chances : ≈ 2 - VAE : ≈ 10 - Campus France et DAP : ≈ 5 - Double cursus INSA (entrant) : ≈ 10 Licence 2 : - Promotion initiale année précédente : ≈ 100 - VAE : ≈ 10 - Campus France et DAP : ≈ 3 - Double cursus INSA (entrant) : ≈ 10 Licence 3 : - Promotion initiale année précédente : ≈ 100 - VAE : ≈ 5 - Campus France et DAP : ≈ 3 - Double cursus INSA (entrant) : ≈ 10
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	- Institut National des Sciences Appliquées (INSA)
Accords internationaux particuliers :	<u>Mobilités internationales et ERASMUS</u> Allemagne : FACHHOCHSCHULE MAINZ, Mayence, FACHHOCHSCHULE POTSDAM, FRANKFURT UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES, Francfort, TECHNISCHE UNIVERSITÄT, Berlin. Argentine : UNIVERSIDAD DE MENDOZA, UNIVERSIDAD NACIONAL DE TUCUMAN. Belgique : UNIVERSITÉ DE LIÈGE FACULTÉ D'ARCHITECTURE. Bulgarie : UNIVERSITY OF ARCHITECTURE, CIVIL ENGINEERING AND GEODESY, Sofia. Chine : QINGDAO TECHNOLOGICAL UNIVERSITY, SHANDONG JIANZHU UNIVERSITY, JINAN, XIAMEN UNIVERSITY SCHOOL OF ARCHITECTURE AND CIVIL ENGINEERING. Espagne : UNIVERSIDADE DA CORUÑA ESCOLA TÉCNICA SUPERIOR DE ARQUITECTURA", La Corogne, "UNIVERSITAT POLITÈCNICA DE VALÈNCIA", Valence, "UNIVERSIDAD DE VALLADOLID ESCUELA TÉCNICA SUPERIOR DE ARQUITECTURA", Valladolid. Finlande : TAMPERE UNIVERSITY FOUNDATION, Tampere. Grèce : NATIONAL TECHNICAL UNIVERSITY OF ATHENS, Athènes. Italie : UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI CAMERINO, Ascoli, SAPIENZA UNIVERSITÀ DI ROMA FACOLTÀ DI ARCHITETTURA UFFICIO ERASMUS", Rome, UNIVERSITÀ IUAV DI VENEZIA, Venise. Maroc : UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT, Rabat. Pologne : POLITECHNIKA POZNANSKA, POZNAN, WEST POMERANIAN UNIVERSITY OF TECHNOLOGY, Szczecin, WARSAW UNIVERSITY OF TECHNOLOGY FACULTY OF ARCHITECTURE, Varsovie.

	République Tchèque : "CZECH TECHNICAL UNIVERSITY IN PRAGUE FACULTY OF ARCHITECTURE", Prague. Royaume-Uni : BIRMINGHAM CITY UNIVERSITY BIRMINGHAM INSTITUTE OF ART AND DESIGN, Birmingham, QUEEN'S UNIVERSITY OF BELFAST, Belfast. À destination prioritairement des Double cursus INSA Brésil : UNIVERSIDADE FEDERAL DO RIO DE JANEIRO, Rio De Janeiro. Chili : UNIVERSIDAD DE VALPARAÍSO, Valparaiso. Espagne : UNIVERSIDAD DE GRANADA ESCUELA TECNICA SUPERIOR DE ARQUITECTURA, Grenade. Hongrie : BUDAPESTI MUSZAKI ES GAZDESAGUDOMNYI EGYETEM, Budapest. Italie : POLITECNICO DI MILANO, Milan. Mexique : UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE YUCATÁN FACULTAD DE ARQUITECTURA, MERIDA, UNIVERSIDAD DE GUADALAJARA, Guadalajara. République Tchèque : BRNO UNIVERSITY OF TECHNOLOGY FACULTY OF ARCHITECTURE, BRNO UNIVERSITY OF TECHNOLOGY FACULTY OF CIVIL ENGINEERING, Brno.
Conventionnement avec une institution privée française :	
Description synthétique des évolutions et améliorations par rapport au programme actuel (Cf. note pédagogique). - Réorganisation de l'offre de formation : Maintien de quatre unités d'enseignements : ○ Cultures architecturales et urbaines (remplacée par « synthèse des acquis » au semestre 6) ○ Projet d'architecture ○ Cultures des arts et de la représentation ○ Cultures matérielles et constructives Harmonisation des contenus dans les unités d'enseignements : les enseignements d'informatique sont placés avec ceux des Arts et Techniques de la Représentation pour une meilleure cohérence entre les enseignements de représentation de l'architecture. - L'approche par compétences : Le cycle licence est conforté comme un socle d'apprentissage fondamental des compétences et connaissances. Création d'un référentiel de compétences à acquérir et positionnement de ces acquisitions dans le cycle. - Renforcement de la transversalité : Une formation solide structurée par des enseignements relevant de l'ensemble des champs disciplinaires sur l'ensemble du cycle. Structuration du cycle autour de thématiques semestrielles renforcées. Coordination des semestres par deux enseignants de deux champs selon la thématique du semestre. En complément des ateliers, un ou plusieurs enseignements dédiés à la thématique semestrielle sont identifiés. - Initiation à la recherche : Conforter et étendre l'initiation à la recherche par le renforcement des enseignements type travaux dirigés pour une mise en expérimentation de certaines méthodologies de la recherche. Au semestre 6, création d'un nouvel enseignement en supplément du bilan de licence. Le rapport d'études sera conçu comme premier travail de recherche (rédaction d'un article scientifique).	

Evaluations :

Harmonisation, homogénéisation et clarification des modalités d'évaluations des connaissances et des attendus avec l'appui des coordinateurs de semestres.

Les modalités d'évaluations des enseignements seront généralisées et confortées.

*Mentions (Écoles d'art) / Parcours (ENSA)

DOSSIER D'ACCREDITATION

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE NIVEAU LICENCE OU MASTER DES ÉTABLISSEMENTS CULTURE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Établissement demandant l'accréditation : École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB)

La formation	
Intitulé (préciser le cas échéant si l'intitulé est hors nomenclature) :	DEA
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Master
Origine de la formation (préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo.) :	Renouvellement avec restructuration*
Établissements (indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation) :	
Mentions/Parcours* (préciser et, sauf dans le cas d'un renouvellement à l'identique, détailler les différentes mentions/parcours prévu(e)s dans la formation) :	Quatre parcours (domaines d'études) : Parcours n°1 : Instrumenter : explorations et détournements de l'architecture. Parcours n°2 : Processus, formes : expérimentations Parcours n°3 : Transitions Parcours n°4 : Traversées Double-cursus : - Architectes/ingénieurs - Histoire, Théorie, Critique de l'Architecture (HTCA) - Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) - École Universitaire de Recherche : Approches Créatives de l'Espace Public (EUR CAPS) Mention recherche

Lieux de la formation (préciser le cas échéant les délocalisations) :	- École Nationale Supérieure de Bretagne (ENSAB) - École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) → pour les double-cursus EUR CAPS - Institut National des Sciences Appliquées (INSA) → pour les double-cursus architectes-ingénieurs - Université de Rennes 2 → pour les double-cursus MOUI, HTCA et EUR CAPS
Modalités d'enseignement (préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.) :	Présentiel
Volume horaire de la formation (préciser les volumes par année ; indiquer aussi la part d'enseignement disciplinaire en langue étrangère et la part d'enseignement de langues vivantes) :	Master 1 : environ 600 heures enseignées et 700 heures de travail personnel Master 2 : environ 600 heures enseignées et 700 heures de travail personnel. Enseignements de langues vivantes (anglais) sur les deux années de Master : 36h TD par année (18h TD/semestre) : environ 5% du total des enseignements.
Effectifs attendus :	En moyenne et suivant les procédures de sélection¹ Master 1 : - Diplômés de licence + les diplômés ingénieurs INSA : ≈100 - Transferts entrant : ≈ 10 - VAE : ≤ 5 - Campus France et DAP : ≤ 5 Master 2 : - Promotion initiale année précédente
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	- École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) - Institut National des Sciences Appliquées (INSA) - Université de Rennes 2
Accords internationaux particuliers :	Mobilités internationales et ERASMUS Allemagne : FACHHOCHSCHULE MAINZ, Mayence, FACHHOCHSCHULE POTSDAM, FRANKFURT UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES, Francfort, TECHNISCHE UNIVERSITÄT, Berlin. Argentine : UNIVERSIDAD DE MENDOZA, UNIVERSIDAD NACIONAL DE TUCUMAN. Belgique : UNIVERSITÉ DE LIÈGE FACULTÉ D'ARCHITECTURE. Bulgarie : UNIVERSITY OF ARCHITECTURE, CIVIL ENGINEERING AND GEODESY, Sofia. Chine : QINGDAO TECHNOLOGICAL UNIVERSITY, SHANDONG JIANZHU UNIVERSITY, JINAN, XIAMEN UNIVERSITY SCHOOL OF ARCHITECTURE AND CIVIL ENGINEERING.

¹ Dans les effectifs ne sont pas compris les étudiants du dispositif Erasmus et des conventions de partenariat étrangères, qui choisissent leurs enseignements « à la carte ».

	Espagne : UNIVERSIDADE DA CORUÑA ESCOLA TÉCNICA SUPERIOR DE ARQUITECTURA", La Corogne, "UNIVERSITAT POLITÈCNICA DE VALÈNCIA", Valence, "UNIVERSIDAD DE VALLADOLID ESCUELA TÉCNICA SUPERIOR DE ARQUITECTURA", Valladolid. Finlande : TAMPERE UNIVERSITY FOUNDATION, Tampere. Grèce : NATIONAL TECHNICAL UNIVERSITY OF ATHENS, Athènes. Italie : UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI CAMERINO, Ascoli, SAPIENZA UNIVERSITÀ DI ROMA FACOLTÀ DI ARCHITETTURA UFFICIO ERASMUS", Rome, UNIVERSITÀ IUAV DI VENEZIA, Venise. Maroc : UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE RABAT, Rabat. Pologne : POLITECHNIKA POZNANSKA, POZNAN, WEST POMERANIAN UNIVERSITY OF TECHNOLOGY, Szczecin, WARSAW UNIVERSITY OF TECHNOLOGY FACULTY OF ARCHITECTURE, Varsovie. République Tchèque : "CZECH TECHNICAL UNIVERSITY IN PRAGUE FACULTY OF ARCHITECTURE", Prague. Royaume-Uni : BIRMINGHAM CITY UNIVERSITY BIRMINGHAM INSTITUTE OF ART AND DESIGN, Birmingham, QUEEN'S UNIVERSITY OF BELFAST, Belfast. À destination prioritairement des Double cursus INSA Brésil : UNIVERSIDADE FEDERAL DO RIO DE JANEIRO, Rio De Janeiro. Chili : UNIVERSIDAD DE VALPARAÍSO, Valparaiso. Espagne : UNIVERSIDAD DE GRANADA ESCUELA TECNICA SUPERIOR DE ARQUITECTURA, Grenade. Hongrie : BUDAPESTI MUSZAKI ES GAZDESAGUDOMNYI EGYETEM, Budapest. Italie : POLITECNICO DI MILANO, Milan. Mexique : UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE YUCATÁN FACULTAD DE ARQUITECTURA, MERIDA, UNIVERSIDAD DE GUADALAJARA, Guadalajara. République Tchèque : BRNO UNIVERSITY OF TECHNOLOGY FACULTY OF ARCHITECTURE, BRNO UNIVERSITY OF TECHNOLOGY FACULTY OF CIVIL ENGINEERING, Brno.
Conventionnement avec une institution privée française :	
Description synthétique des évolutions et améliorations par rapport au programme actuel (Cf. note pédagogique). - La structuration du cycle par domaines d'études comme principe fondateur : Création de quatre domaines d'études structurant les deux années de Master. Chaque domaine proposera <i>a minima</i> un atelier de projet, un séminaire d'initiation à la recherche et d'encadrement des mémoires et un approfondissement. - Un renforcement des enseignements pré-professionnalisant : Dans les enseignements de tronc commun en master 1, un enseignement intitulé « Profession architecte » permettra de sensibiliser les étudiants à leur future insertion professionnelle. En master, l'enseignement « Métiers de l'architecture » poursuivra cette volonté. - Renforcement de la transversalité : Par les domaines d'études et le master « vertical » : Les promotions de M1 et M2 sont regroupées dans les ateliers au S7/S9 et S8/S10. Les ateliers seront pluridisciplinaires avec des interventions ponctuelles d'enseignants d'autres champs.	

- Initiation à la recherche :

Conforter et étendre l'initiation à la recherche au sein d'enseignements créés dans chaque domaine d'études.

Les séminaires d'initiation à la recherche seront sous la responsabilité d'enseignants titulaires d'un doctorat. L'encadrement des mémoires se fera sur trois semestres (du S7 au S9).

Evaluations :

Harmonisation, homogénéisation et clarification des modalités d'évaluations des connaissances et des attendus avec l'appui des coordinateurs de semestres.

Les modalités d'évaluations des enseignements seront généralisées et confortées.

PFE :

La préparation et la soutenance du PFE seront clairement dissociées et identifiées. Le rapport de PFE sera valorisé.

*Mentions



ENSAB

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE
44 boulevard de Chézy
CS 16427
35064 Rennes Cedex
02 99 29 68 00
ensab@rennes.archi.fr